

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N°23-117

Adoption de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023-04 Lot 1 relatif au nettoyage des locaux

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2194-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la décision n°23-66 datant du 19 juillet 2023 portant attribution de l'accord-cadre n°2023-04 Lot 1 relatif au nettoyage des locaux à la société STEM PROPLETE situé au 15 rue des petits ruisseaux à VERRIERES-LE-BUISSON (91370),

Vu le projet d'avenant,

Considérant la nécessiter d'enlever et d'ajouter des éléments à la décomposition du prix global et forfaitaire,

Décide :

Article 1 - De signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023-04 Lot 1 relatif au nettoyage des locaux.

Article 2 - Le nouveau montant de cet accord –cadre se décompose comme suit :

Libellé	Montant HT	Montant TTC
Montant initial MJC	16 152,12 €	19 382,55 €
Montant initial Cinéma	8 573,07 €	10 287,68 €
Montant total initial	37 132,24 €	44 558,69 €
Montant de l'avenant 1 MJC	17 169,95 €	20 603,94 €
Montant de l'avenant 1 Cinéma	8 574,28 €	10 289,13 €
Montant total de l'avenant 1	38 151,28 €	45 781,53 €

Article 3 - Les crédits nécessaires au règlement des prestations objet du présent avenant seront inscrits au budget de la commune.

Article 4 - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 5 - Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication.

Fait à Orsay, le 12 SEPT 2023



Par délégation du conseil municipal
David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu 12 SEPT 2023
De sa transmission en Préfecture le :
De sa publication le :

12 SEPT 2023